



PLAN DE FORMATION BILAN DE COMPÉTENCES

Public et prérequis

Cette formation s'adresse à toute personne désirant faire le point sur sa carrière, ses compétences, ses aptitudes, et ses aspirations professionnelles.

Une forte implication pendant les séances et une autonomie de travail pour conduire les démarches extérieures sont nécessaires

Une bonne maîtrise de la langue française orale et écrite est requise.



Objectifs de la formation

L'objectif du bilan de compétences est d'analyser les compétences professionnelles et personnelles du bénéficiaire afin de clarifier ses objectifs et élaborer un plan d'action professionnel éventuellement de formation adapté à ses envies et à ses capacités.

Le contenu de la formation

Après un premier contact téléphonique, nous nous engageons à proposer un premier entretien d'accueil (gratuit et sans engagement).

Le bilan de compétences se déroulera en 3 parties distinctes.

L'Entretien préalable à la réalisation du bilan

- Initier un contact avec la consultante qui sera l'interlocutrice durant le bilan
- Clarifier les attentes du bénéficiaire
- Informer sur le déroulement du bilan (informations pratiques et légales)
- Établir un devis de prestation

➤ Phase préliminaire

Confirmation de l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche

Définition et analyse de la nature du besoin du bénéficiaire

Détermination du format le plus adapté à la demande et au besoin

Définition conjointe des modalités du bilan de compétences

➤ Phase d'investigation

Définition du profil professionnel du bénéficiaire :

- ◆ caractéristiques de personnalité (RIASEC, MBTI)
- ◆ compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être)

Exploration des valeurs, motivations, aspirations

Élaboration d'un ou des projets professionnels et étude de la faisabilité

Confrontation du ou des projets au marché





➤ Phase de conclusion

Prise de connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation
Recensement des facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et le cas échéant, d'un projet de formation
Définition des principales étapes de la mise en œuvre de ce projet



La phase de conclusion du bilan de compétences, se termine par la présentation au bénéficiaire du document de synthèse. Le document de synthèse est élaboré pendant la phase de conclusion du bilan de compétences.

Il comporte les indications suivantes :

Le document de synthèse doit comporter les indications mentionnées à l'article R.900-2 du Code du Travail :

- circonstances du bilan de compétences ; -
- compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'insertion ou d'évolution envisagées ;
- éléments constitutifs du projet professionnel et, le cas échéant, du projet de formation du bénéficiaire;
- principales étapes prévues pour la réalisation de ce projet ainsi que les pistes professionnelles explorées et abandonnées avec les raisons de leur abandon.

La consultante informe également le bénéficiaire des modalités de suivi post bilan de compétences. En effet, un bilan à froid sera planifié avant les six mois après la réalisation du parcours afin de s'assurer que le plan d'action est mis en œuvre de manière efficace et que les objectifs fixés sont atteints, ou si besoin faire des ajustements.

Moyen et méthode pédagogique

Le bilan de compétences sera réalisé en alternance de 16 heures d'entretiens individuels et de 8 heures de travail personnel selon un calendrier personnalisé sur une période maximale de 3 mois. Les modalités pédagogiques sont adaptées à l'objectif poursuivi : mobilité, évolution professionnelle, nouvelle partie de carrière, bilan de réorientation après restriction d'aptitude, point carrière...

Les différentes méthodes sont mobilisées pour accompagner la personne à mieux se connaître et à définir son projet professionnel, telles que des questionnaires, des tests psychométriques, des mises en situation professionnelle ou des enquêtes métiers avec des professionnels du secteur d'activité visé, la création d'un plan d'action cohérent et réalisable.

Le parcours de bilan de compétences sera réalisé en distanciel via un logiciel de visioconférence.

Personne Ressource

Consultante : Valérie TAUZIN dispose des formations et de l'expérience requise pour dispenser le parcours bilan de compétences, conformément au cadre réglementaire.

Le bénéficiaire dispose à tout moment d'une assistance technique, pédagogique ou administrative en appelant Valérie TAUZIN au 06 24 88 98 07 du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h, par mail en écrivant à vtauzin@plus-haut.net.





Évaluation de la formation

L'évaluation des acquis de la formation s'effectue au fur et à mesure des séances par le biais d'exercices personnels à préparer d'une séance à l'autre,

La formation est sanctionnée par la remise d'un document de synthèse personnelle et confidentielle

L'évaluation de la satisfaction du salarié est réalisée sous forme d'un questionnaire d'évaluation écrit lors de la conclusion du bilan.

Un suivi post bilan est proposé dans les 6 mois de la fin de formation



Plus Haut



Plus Haut